

**EXTRAIT DU** Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Ville de Léry tenue le 13 novembre 2024 en la Salle Adolphe-Leduc, et à laquelle sont présents :

Monsieur le conseiller Marc Desmarais  
Monsieur le conseiller Réjean Labrie  
Monsieur le conseiller Francois St-Cyr  
Madame la conseillère Liette Lamarre  
Madame la conseillère Céline Prigent

formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Kevin Boyle.

Est également présent : M. Michel Morneau MAP urb., directeur général et greffier trésorier.

Est absent Monsieur le conseiller Daniel Proulx

---

**2024-11-330**

**11.14 PARC 75<sup>E</sup>**

---

**CONSIDÉRANT QUE**

les membres du conseil municipal désirent améliorer l'utilisation du site en objet;

**CONSIDÉRANT QUE**

la mutation vers des usages agréables et plus respectueux de l'environnement des citoyens à proximité est désirée;

**CONSIDÉRANT QUE**

l'on constate des accès sans autorisation pour effectuer des dépôts sauvages;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Labrie

Appuyé par Monsieur le conseiller Francois St-Cyr  
Adoptée à l'unanimité

**DE RESTREINDRE** les lieux par un contrôle adéquat des accès à ce parc (bloquer les accès non autorisés entre autres).

**QUE** soit installé un cadenas avec une copie restreindre des clés.

**D'AUTORISER** monsieur le maire Kevin Boyle et le directeur général monsieur Michel Morneau à signer un ou des contrats avec les utilisateurs des lieux avec les parties prenantes assurant une compatibilité des usages actuels et à venir.

Donnée à Ville de Léry  
Ce 15 novembre 2024



---

**Michel Morneau, MAP urb., Directeur  
Général et Greffier Trésorier**

« La présente résolution est sujette à ratification lors de la prochaine séance du Conseil municipal. »